

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 4 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, Maire.

PRÉSENTS : Mme et Mrs Marie-Agnès ROSSIGNOL, Alain PIBOULEAU, Alain MAYODON, Adjoint au Maire.

Mmes et Mrs Géraldine GAU, Sylvie CONSTANS MARTIN, Sonia TRINCARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Valérie ADEMA, excusée, a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.

Mme Isabelle GUERY, excusée, a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE.

Mme Sandrine BRINGAY, excusée, a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.

Mme Hélène ROUZAUD, excusée, a donné procuration à Mme Géraldine GAU.

Monsieur Laurent BERNARD, excusé, a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Louis FUGAIRON.

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 044

Nombre de votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

OBJET : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIÈGE (CCHA) - CONSTITUTION D'UNE ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) EXCEPTIONNELLE ET PONCTUELLE DE SOLIDARITÉ 2023 – AIDE FINANCIÈRE ALLOUÉE À LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DE LA STATION D'AX 3 DOMAINES - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT de la CCHA réunie en séance du 7 avril 2023, à l'appui duquel la commission a statué sur la constitution d'une Attribution de Compensation (AC) exceptionnelle et ponctuelle de solidarité liée à l'aide financière allouée par la CCHA à la commune d'Ax-les-Thermes dans le cadre de l'exploitation de la station d'Ax 3 Domaines, au titre de 2023.

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT du 7 avril 2023, en précisant les conditions de recueil des délibérations concordantes approuvant ce rapport de CLECT :

- Conseil communautaire de la CCHA : majorité des 2/3 des suffrages exprimés
- Conseil municipal de la commune d'Ax-les-Thermes (seule commune dont l'AC est modulée), statuant à la majorité simple au sein de son conseil municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

APPROUVE le rapport de la CLECT de la CCHA réunie en séance du 7 avril 2023, relatif à la constitution d'une Attribution de Compensation (AC) exceptionnelle et ponctuelle de solidarité liée à l'aide financière allouée par la CCHA à la commune d'Ax-les-Thermes dans le cadre de l'exploitation de la station d'Ax 3 Domaines, au titre de 2023, tel que présenté par Monsieur le Maire, et dont une copie est annexée à la présente délibération.

MANDATE Monsieur le Maire pour conduire toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Dominique FOURCADE



Le secrétaire de séance
Jean-Louis FUGAIRON

